



Par e-mail: [gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch](mailto:gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch)

Berne, 27 juin 2025

## **Consultation : Modification de la Loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (LFiEI)**

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le projet porté à consultation concerne une modification de la LFiEI visant à prolonger sa durée de validité de de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2031, afin de donner plus de temps au Conseil fédéral et au Parlement pour élaborer et mettre en vigueur les réglementations appelées à la remplacer.

### **Le Centre regrette qu'il faille prolonger la validité de la LFiEI faute d'une législation déjà pleinement aboutie**

Les années 2021 et 2022 ont été marquées par une crise énergétique mondiale provoquant de fortes fluctuations et un besoin toujours plus grand en termes de liquidités sur le marché de gros de l'énergie. La Suisse n'a pas été épargnée par ce contexte hautement volatile qui a conduit l'une de ses entreprises d'importance systémique à annoncer craindre de ne plus être en mesure de respecter certains de ses engagements. Estimant que la défaillance possible d'une entreprise de cette envergure pourrait entraîner des conséquences négatives menaçant l'ensemble de l'approvisionnement en énergie de notre pays, le Parlement a recouru au droit de nécessité, adoptant la loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (LFiEI).

Alors que la situation sur le marché de l'électricité s'est apaisée, Le Centre estime qu'il est indispensable de tirer les leçons de cette situation de crise et d'œuvrer à une stabilité et sécurité renforcées pour notre pays en termes d'approvisionnement énergétique. Par cette prise de position, Le Centre réaffirme que la responsabilité de maîtriser les risques sur le marché de l'électricité et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement incombe en premier lieu aux entreprises électriques. Il reconnaît toutefois, compte tenu de l'importance stratégique de la sécurité d'approvisionnement, qu'il est indispensable que la Confédération ait des bases juridiques nécessaires s'il faut qu'elle intervienne en cas de défaillance du marché.

S'il était prévu de remplacer la LFiEI d'ici le 31 décembre 2026, force est de constater que ce délai ne suffira pas à mener à bout les discussions et travaux nécessaires pour la remplacer. Le Centre comprend les raisons qui poussent le Conseil fédéral à faire preuve de prudence en proposant une prolongation de la durée de validité de la LFiEI. Il serait en effet inopportun que la Suisse se retrouve au point de départ, soit dans une situation similaire à celle qui prévalait en 2021-2022. Ceci exposerait le pays à nouveau à un vide juridique préjudiciable forçant, le cas échéant, les autorités à réagir encore une fois dans l'urgence et à adopter une nouvelle loi provisoire. Au vu des enjeux, Le Centre tient toutefois à exprimer ses profonds regrets quant au retard pris pour l'élaboration et la mise en œuvre des réglementations et estime qu'il serait avisé de limiter la prolongation à 2029 afin de maintenir une certaine pression. Il ainsi appelle à mobiliser toutes les ressources



nécessaires afin de trouver des solutions adéquates, dans le but de construire une architecture juridique solide et pérenne.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

**Le Centre**

Sig. Gerhard Pfister  
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio  
Secrétaire générale Le Centre Suisse